

Période 2022/2023	Indicateur 1 Ecart des rémunérations	Indicateur 2 Ecart de taux d'augmentations individuelles	Indicateur 3 Augmentations attribuées aux salariés dans l'année suivant leur retour de congé maternité ou d'adoption	Indicateur 4 10 plus hautes rémunérations	
Entreprises	Note obtenue sur 40	Note obtenue sur 35	Note obtenue sur 15	Note obtenue sur 10	Résultat du calcul de l'index 2024
Centre d'Etude Européen Rhône Alpes	37	35	15	10	97
Centre d'Etude Européen Sud-Ouest	34	35	15	10	94
Institut d'Etudes Economiques et Commerciales	37	35	15	0	87
MBA Institute	38	35	15	10	98
Organisation & Développement	39	35	15	5	94
Sup de Pub*	35	0	15	10	60
UES A2G-CEFAS-SFEAS	38	35	N/A	5	92
UES AGECE-ECETECH-PREPATECH	31	35	15	5	86
UES ESCE-CIECE	31	35	15	5	86

Société non concernée (entité de moins de 50 salariés) : Institut Français de Gestion

**Les structures obtenant un score inférieur à 85/100 s'engagent à mettre en œuvre et à communiquer aux CSE concernés les mesures de correction et objectifs de progression négociés pour améliorer leurs résultats.*